

Mise en place des RAIDS

par Jean-Philippe Gayola ACNE

*"Parmi nos terrains d'aventure privilégiés:
les Raids" ou "Malheur aux tueurs d'aventure!"*
(père Jacques Sevin, s.j.)

Les raids sont un élément extrêmement important et formateur de notre pédagogie. En plein accord avec la réglementation des activités, ils ne faut donc pas les oublier. au contraire il est capital de donner aux garçons de nos troupes l'opportunité de vivre ces temps forts notamment lors du passage des classes.

Jugeons sur pièce... «Réglementation des activités»

(éd. revue et mise à jour au 1er janvier 2001)

Tout d'abord, le terme de « raid » est inconnu de l'administration de la Jeunesse et des Sports, elle le classe dans la catégorie « randonnée ».

Ensuite, de manière concrète :

Seuls les garçons de 14 ans peuvent faire un « raid à deux ».

Les garçons de moins de 14 ans et de plus de 11 ans peuvent faire un « raid à trois ».

Mais quand les jeunes ont moins de 14 ans, l'activité ne peut dépasser deux nuits.

D'où:

âges	niveau	nombre de garçons	durée maximale	bivouac
de 12 à 13 ans	Aspirant 2 ^e classe	3	6 h à 12 h 24 h	Aucun Une nuit
de 14 à 17 ans	1 ^{er} classe	1 + 1 ¹	24 h à 36 h	Une nuit
de 14 à 17 ans	Raider-scout	1 + 1 ¹	36 h	Une ou deux nuits

- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp (ou par l'un de ses adjoints) après avoir approuvé les compétences du ou des garçons et prit soin des conditions de préparation puis d'organisation et de déroulement de cette activité.
- Un itinéraire et un programme détaillés sont remis à l'avance au chef de groupe scout qui les valide... et des consignes de sécurité précises doivent être

¹ Pour les raids des plus âgés ou pour les tests relatifs aux raiders-scouts, la marche de jour peut être effectivement solitaire mais le bivouac doit se faire à au moins deux éclaireurs (pour jouer le jeu du silence, rien n'empêche qu'ils soient à 50 ni l'un de l'autre).

données par écrit² à chacun). Cela comprend en particulier l'itinéraire³ (cela va de soi, mais on peut même ajouter qu'il doit être reconnu sur tout ou partie du parcours par au moins un membre de la maîtrise, de manière à vérifier qu'il n'y a pas de risques particuliers), les moyens d'alimentation et d'hébergement (le lieu de bivouac et les conditions d'hébergement - de chaque soir s'il y a lieu - doivent être connus avant le départ et l'accord du propriétaire obtenu à l'avance par la maîtrise... de plus, alors qu'une bonne intendance et une tente sont la plus part du temps suffisantes, le(s) garçon(s) en est/sont assuré(s) avant le départ).

- Un membre de la maîtrise est joignable à tout moment par des moyens appropriés (C.B., téléphone portable⁴, voire rendez-vous, etc. : prévoir aussi un contact environ toutes les 6 heures, sauf la nuit) et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès de chaque garçon (donc les garçons disposent d'un numéro auquel il sait/savent pouvoir joindre un membre de la maîtrise ou le chef de groupe en cas d'urgence).
- Le raid entièrement solitaire n'existe pas : en d'autres termes, il est interdit!

Et maintenant?

J'admets qu'il existe en tout cela une contrainte (la seule...) liée au bivouac du soir, mais elle ne concerne que les raids des garçons les plus âgés et, si elle est bien gérée, avec enthousiasme et imagination (vous vous rappelez ? les deux ingrédients que l'on a du mal à trouver parfois), elle peut tout à fait passer inaperçue... De là, il me paraît excessif et pour tout dire très simpliste de considérer que le « bon vieux temps » des raids, comme celui du rock'n'roll, est définitivement passé.

Raids de patrouille et même de troupe, raids à deux ou trois éclaireurs, raids solitaires, mais aussi types de raids différents axés sur toutes les techniques : dissimulation, nature, observation, orientation, topographie, etc. en fait, tous les raids, sous toutes les formes et avec toutes les techniques imaginables sont possibles : il suffit de se lancer !⁵

Ceux qui, par frilosité ou par paresse ou encore par méconnaissance (on peut cumuler les trois raisons!) empêchent leurs garçons de partir, ceux-là seulement tuent l'Aventure... et non pas l'excès de règlements.

Les solutions:

² Par exemple, à propos du feu (il y a des endroits et des saisons où c'est interdit d'en faire, y compris pour les éclaireurs!).

³ Lors d'un camp, les itinéraires des explorations et des "randonnées" sont des documents à présenter en cas d'inspection.

⁴ Penser à vérifier que la zone de raid est bien desservie pour l'utilisation d'un portable!

⁵ Voir les articles dans les Scouts d'Europe numéros 199 et 200

Commissaires et assistants de branche, outre le rôle de relais qu'ils peuvent jouer pour permettre d'infléchir cette tendance (avec l'appui de certains chef de troupe et de certaines troupes « motrices »), se doivent d'investir de l'énergie et du temps pour régulièrement aborder le sujet des raids, du point de vue de la réglementation, mais sur tout de celui de la relance de cette activité.

De manière très concrète, comment procéder ? 30 à 45 minutes suffisent d'abord, au cours d'une rencontre prévue sur ce sujet ou non mais au cours de laquelle un temps est dégagé volontairement:

1. **discussion** : mettre les choses « à plat » : qui fait (encore...) quoi, de quelle manière et pourquoi ? Appréhensions, excès, interdictions, etc.
2. **motivation** : mettre en avant les apports pédagogiques des raids.
3. « **attention** » : faire connaître puis expliquer la réglementation et les règles élémentaires de sécurité.
4. **action(s)** : discerner des résolutions concrètes: appui sur telle ou telle unité qui « fonce » (suivi d'articles dans le journal de district, de témoignages, etc. mais surtout qui permette de donner l'exemple), relance des raids dans telle ou telle unité, mise en place d'une « Charte Raids » avec, de manière détaillée, une marche à suivre liée niveau de compétences minimum, à l'organisation et à la préparation (repérage puis remise de l'itinéraire au CGS, etc.), au déroulement et à la fréquence dans l'année, etc.